



Actualité / Agenda

22 mars – Déplacement à Bruxelles dans le cadre de la mission d'évaluation des aides publiques à l'exportation

24 mars – Participation à la manifestation contre le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe

27 mars – Déplacement à Metz pour une Convention du projet de l'UDI sur l'Europe

28 mars – Intervention à l'Assemblée contre la proposition de loi relative à la bioéthique autorisant la recherche sur l'embryon

Non cumul des mandats... Quel objectif ?

Le mardi 27 février à l'Assemblée Nationale, lors des questions au Gouvernement, nous étions plusieurs à nous dire que, si le ministre de l'Education Nationale avait été au moins une fois élu au scrutin direct et en charge d'un mandat exécutif local, il ne commettrait pas les erreurs de méthode sur la réforme des rythmes scolaires. Je m'étais fait la même remarque lors des débats sur le logement social au cours duquel les élus écologistes réclamaient l'application de la loi SRU aux communes de moins de 3500 habitants. Intenable... mais ils l'ont partiellement obtenu !

Une saine mise à l'épreuve de la loi face aux enjeux territoriaux

Notre pays a cette particularité d'avoir concentré l'essentiel du pouvoir normatif à l'Assemblée Nationale et au Sénat et le pouvoir réglementaire à l'Administration centrale. Cette situation crée des interactions permanentes entre les pouvoirs législatifs et locaux. Quand je suis assis sur les bancs de l'Assemblée aux côtés des maires de Cholet et de Montélimar ou du Président du Conseil général de la Côte d'Or, je peux vous assurer que chaque projet gouvernemental est immédiatement passé au tamis du bon sens et des réalités locales.

Cette mise à l'épreuve de la loi face aux enjeux territoriaux est saine ; elle justifie à elle seule la combinaison d'un mandat exécutif et d'un mandat législatif. D'ailleurs, la majorité des pays qui sont cités en exemple et qui n'autorisent pas le cumul des mandats sont ceux qui ont transféré une partie du pouvoir réglementaire ou normatif aux territoires ; ils sont ainsi à l'abri du risque « idéologique » ou « technocratique » vers lequel nous conduirait inévitablement le projet de loi socialiste.

Au bout de la logique : la professionnalisation du mandat politique

Mais la vraie question porte sur l'objectif de ce projet de loi. S'il consiste à focaliser l'essentiel de l'énergie des élus sur un seul mandat électif alors il faut d'abord mettre un terme au cumul des fonctions qu'exercent quasi automatiquement les élus dans les hôpitaux, les maisons de retraite, les syndicats mixtes, les agences de développement etc. Quand, ces jours derniers, le



– mars 2013 –

Gouvernement distribuait des fonctions de responsabilités au sein de la Banque Publique d'Investissement (BPI) – dotée de 42 milliards d'EUR – à des Députés et ou à des Présidents de Région, on s'interroge : pourquoi fait-il le contraire de ce qu'il préconise ?

Poussons la logique jusqu'au bout et, selon les mêmes principes, posons la question du cumul des mandats politiques et des engagements professionnels. Cela aboutit directement à la professionnalisation du mandat parlementaire avec toutes les conséquences que cela comporte.

La perte de l'ancrage territoriale affaiblit l'indépendance de l'élu

Une autre question que pose ce projet de loi tient à la dynamique de notre démocratie. L'ajustement des mandats présidentiels et législatifs participe du renforcement des pouvoirs du Président de la République et des partis politiques. La possibilité pour un élu indépendant de siéger à l'Assemblée Nationale tient en grande partie à son mandat local. L'indépendance dont il fera preuve sur les bancs de l'Hémicycle tient également pour beaucoup à son ancrage territorial. Notre démocratie s'est construite sur cette réalité et la période que nous traversons a plus que jamais besoin de cette indépendance.

Un projet de loi non abouti : cinq questions posées au gouvernement...

En tout état de cause, le projet de loi présenté n'est pas abouti. Avant de le soumettre aux parlementaires le Gouvernement devrait, à mon sens, se poser cinq questions :

1. Quelle serait la part de pouvoir normatif que l'on pourrait transférer aux collectivités pour répondre aux spécificités et aux besoins des territoires sans passer par le Parlement ?
2. Ne serait-il pas plus pertinent d'envisager d'abord un texte sur le non-cumul des fonctions pour éviter que des élus, au-delà de leurs mandats de Maire, de Présidents de Région ou de Département, ne cumulent de multiples présidences ou vice-présidences qu'ils pourraient facilement déléguer aux membres de leurs équipes ?
3. Veux-t-on vraiment prendre le risque que ce principe de mandat unique soit étendu aux activités professionnelles et couper définitivement l'engagement politique de la société civile ?
4. Pourquoi ne pas travailler d'abord sur une refonte de nos institutions pour adapter notre démocratie aux nouveaux enjeux et à l'émergence de nouveaux talents ?
5. Enfin, le vrai sujet ne serait-il pas plutôt le non cumul des mandats dans la durée afin d'éviter des carrières politiques trop longues qui se font très souvent au détriment du renouvellement des générations, des idées et des projets ?

C'est dans ce sens que je formulerai des propositions dans le cadre du prochain débat parlementaire, avec la conviction que l'articulation entre **un (seul) mandat local et un mandat national donne un véritable sens au principe de subsidiarité** qui permet aujourd'hui, en France, de concilier les projets territoriaux et la cohérence nationale.





– mars 2013 –

Décentralisation... ils sont devenus fous !

Je viens de lire l'avant-projet de loi sur la décentralisation. Étonnant ! Vraiment... Quand l'État veut décentraliser et contrôler, sans simplifier, ni se soucier de la dépense publique cela donne ça (extraits) :

Création du HAUT CONSEIL DES TERRITOIRES, des CONFERENCES TERRITORIALES DE L'ACTION PUBLIQUE, des PACTES DE CONFERENCES TERRITORIALES, du SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION, du SCHEMA DEPARTEMENTAL DES RESEAUX DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE, des ESPACES MUTUALISES D'ACCES AUX SERVICES, des POLES d'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT RURAL, de la METROPOLE PARIS-ILE DE FRANCE, de la CONFERENCE METROPOLITAINE DES MAIRES, du SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, du FONDS DE SOLIDARITE POUR LES DEPARTEMENTS D'ILE DE FRANCE, de la CONFERENCE FRANCILIENNE DU LOGEMENT, etc.

Tout cela sans rien supprimer du millefeuille territorial (communes, intercommunalités, syndicats de projet, départements et régions) et en rétablissant la clause de compétence générale pour tout le monde... !

Pour illustrer/ compléter je vous propose un extrait de « l'exposé des motifs » sur la partie urbanisme en Ile de France : « *Les contrats de développement territorial, les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme, les schémas de secteur, les cartes communales et les documents en tenant lieu, devront être compatibles avec le plan régional de l'habitat, qui lui devra être compatible avec le schéma directeur d'Ile de France* »



On voulait simplifier... **A-t-on encore les moyens de se payer le luxe d'une telle complexité dans une période où nous devons au contraire retrouver de la souplesse, de l'efficacité et réduire la dépense publique ?** Le Gouvernement a voulu plaire à tout le monde et, au lieu de rechercher l'efficacité et de jouer résolument la carte des territoires, il accentue les handicaps dont la France souffre pour avancer. Il est temps de nous mobiliser et d'avoir le courage de faire des vraies réformes qui donnent à la France les moyens de rebondir... (à suivre)

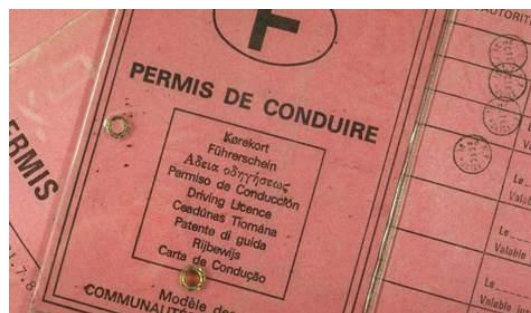


– mars 2013 –

Disponibilité des places d'examen au permis de conduire

Conscient des problèmes auxquels sont confrontés de nombreux jeunes pour s'inscrire aux examens du permis de conduire, j'ai rencontré mercredi 6 mars des représentants des auto-écoles pour faire le point sur la situation, tant au niveau local que national.

Il s'agissait pour moi de bien comprendre les causes de l'allongement important des délais d'attente pour les examens de conduite du permis B.



Avec des représentants des syndicats d'auto-écoles et de leurs salariés, j'ai imaginé des solutions alternatives pour redonner de la fluidité au système.

L'allongement des délais de passage aux examens a un impact important sur le coût pour les familles et les jeunes et peut avoir, dans certaines situations, des conséquences graves comme la conduite sans permis. Une meilleure gestion du système de présentation aux examens doit donc être imaginée rapidement en concertation avec les professionnels.

J'ai prévu d'autres rencontres avec les professionnels du secteur dans les prochaines semaines afin d'avancer sur des propositions concrètes.

Amendement en faveur de la méthode syllabique

La semaine dernière, j'ai été interpellé par de nombreux Neuilléens sur les difficultés de lecture que peuvent rencontrer certains de nos élèves. Également inquiet de cette situation, j'ai donc proposé un amendement en faveur de la méthode syllabique dans le cadre des débats parlementaires sur le projet de loi « Refondation de l'école ».

Aujourd'hui, un grand nombre d'enfants sortent du primaire sans savoir ni lire ni écrire correctement. Or il semble qu'une telle situation soit notamment due à l'utilisation de méthodes d'apprentissage inappropriées telles que la méthode globale. Même si cette dernière n'est presque plus pratiquée, car c'est une méthode dite « mixte » qui est largement employée, il est important de rappeler l'efficacité de la méthode syllabique.



Soucieux de cela, j'ai donc proposé un amendement au groupe UDI, afin que la méthode syllabique prenne le relais sur la méthode globale qui a montré ses limites.